

Fiche d'inscription pour l'année 2020
Assistant(e) parental(e) et Famille d'Accueil

Coordonnées personnelles :

Nom figurant sur l'agrément : Mme/M. _____
 Prénom : _____
 Nom du conjoint : _____
 Numéro d'agrément : _____
 Date de naissance : _____

Adresse privée :

N° et rue : _____ Téléphone : _____
 Code Postal : _____ Téléphone portable : _____
 Localité : _____ E-Mail : _____

Je souhaite m'inscrire aux formations continues suivantes :

Titre de la formation	Date(s)	Référence	Durée

Si les formations au-dessus sont complètes je souhaite m'inscrire aux formations suivantes :

Toute inscription à une formation sera acceptée et facturée sous réserve de places disponibles.
Toute inscription d'un participant est ferme et définitive.

Date : ____ / ____ / ____

Signature : _____

En signant le formulaire d'inscription, le participant déclare avoir lu et accepté les conditions générales du centre de formation focus figurant au verso et reconnaît également avoir pris connaissance de la clause d'information sur le traitement de ses données personnelles figurant dans la Politique de confidentialité du site internet www.arcus.lu. Cette fiche est à envoyer soit par courrier postal soit par e-mail (voir coordonnées ci-dessous).

Conditions générales du centre de formation focus

Article 1 - Généralités

Les conditions générales règlent l'ensemble des relations entre focus et le participant. En s'inscrivant à une formation, le participant accepte les conditions générales définies dans ce document. Le catalogue, ainsi que le contenu du site Internet www.arcus.lu, ont été rédigés de bonne foi en se basant sur les informations disponibles au moment de leur rédaction. Toute erreur ou modification éventuelle en cas de force majeure sera communiquée au participant dans les meilleurs délais. Un cas de force majeure est une circonstance extérieure, irrésistible et imprévisible, indépendante de la volonté des parties et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées malgré la vigilance déployée, telles que des grèves, des maladies, un incendie ou des événements climatiques exceptionnels. Le participant s'engage à fournir tous les renseignements demandés par focus et nécessaires au bon déroulement de la formation. Tout renseignement ou tout conseil personnalisé peut être obtenu par téléphone ou par e-mail.

Article 2 - Inscription

Les inscriptions se font en principe par le site www.arcus.lu ou par formulaire. Le public cible défini pour chaque formation est prioritaire lors de l'inscription, mais en cas de places disponibles, toute personne intéressée peut s'inscrire. Pour les formations qui s'étendent sur plusieurs jours, l'inscription doit se faire pour l'ensemble de la formation, une inscription partielle à une formation n'étant pas autorisée. focus se réserve le droit de refuser une demande d'inscription si les données sont incomplètes ou erronées. Au cas où la formation est complète, le participant peut s'inscrire sur la liste d'attente via notre site internet. Si une place se libère, le participant sera informé par e-mail ou par téléphone et aura la possibilité de s'inscrire à la formation souhaitée.

Article 3 - Confirmation d'inscription

Après l'inscription par notre site ou par formulaire, le participant reçoit une lettre de confirmation accompagnée de la facture, soit par e-mail, soit par courrier. Toute inscription à une formation sera acceptée et facturée sous réserve de places disponibles. Toute inscription d'un participant est ferme et définitive.

Article 4 - Tarif

Le montant relatif à chaque formation pour chaque public cible est indiqué dans son descriptif.

Article 5 - Désistement / Annulation par le participant

Le participant qui se trouve dans l'impossibilité de participer à une formation à laquelle il s'est inscrit, est prié d'annuler, dès que possible, sa participation en envoyant soit un e-mail soit un courrier à focus. En cas d'annulation par le participant, aucun remboursement du droit d'inscription payé n'est effectué. Seul un cas de force majeure (maladie ou accident avec certificat médical, décès d'un proche...), donne droit au remboursement intégral des frais d'inscription. Un problème lié à l'organisation interne de l'employeur du participant ne peut en aucun cas être considéré comme cas de force majeure. Le remplacement d'un participant inscrit est possible jusqu'à 5 jours ouvrables avant le début de la formation. Les données du nouveau participant doivent être communiquées à focus et le remplacement sera possible sans frais supplémentaires.

Article 6 - Annulation / Report par focus

focus se réserve le droit d'annuler une formation, si le nombre de participants est inférieur à 50% du nombre de participants initialement prévu. Il en est de même lorsqu'un formateur ne peut assurer sa formation pour des raisons indépendantes de sa volonté. focus s'engage à avertir le participant dans les meilleurs délais, sur base des coordonnées indiquées lors de l'inscription. Cependant, en cas d'annulation par focus, une formation portant sur un thème similaire sera proposée au participant. Toute formation annulée par focus sera, soit reportée, soit remboursée intégralement le cas échéant. focus se réserve le droit de changer le(s) lieu(x), date(s) et/ou horaire(s) prévu(s), pour des raisons d'organisation. Dans ce cas, les participants en seront informés dans les meilleurs délais.

Article 7 - Paiement

En cas d'inscription sur le site Internet, le paiement intégral se fait uniquement par carte de crédit. En cas d'inscription par formulaire, la facture sera envoyée et doit être réglée intégralement par virement, au plus tard 10 jours ouvrables après l'émission de la facture. Une éventuelle contestation de la facture doit se faire auprès de focus dans les 5 jours ouvrables après l'émission de la facture.

Article 8 - Certificat de participation

Un certificat de participation sera délivré aux participants ayant été présents à 100% pour une formation jusqu'à 20 heures et à au moins 80% pour une formation de plus de 20 heures. Dans tous les autres cas, une attestation de participation sera émise uniquement sur demande. Une liste de présence journalière, servant de base de calcul pour la présence indiquée sur le certificat ou l'attestation de participation, est à signer à la fin de chaque séance de formation.

Article 9 - INFPC

focus dispose d'un agrément en tant qu'institut de formation du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Toutes nos formations sont, en principe, éligibles dans le cadre du remboursement des frais de formation par l'Etat.

Article 10 - Propriété intellectuelle

Le contenu des formations est la propriété exclusive de focus ou des formateurs. La documentation utilisée lors des formations est distribuée exclusivement aux participants de la formation. Toute réutilisation, reproduction ou modification, même partielle, par quelque moyen que ce soit et à quelque fin que ce soit, est soumise à l'autorisation préalable expresse de focus ou du formateur conformément aux indications de focus. focus ne peut être tenu responsable du contenu des formations élaboré par les formateurs.

Article 11 - Informations sur le traitement de données personnelles

Les données personnelles des participants aux formations feront l'objet d'un traitement. Les finalités et autres informations concernant ce traitement de données personnelles sont décrites dans la clause d'information figurant dans la Politique de confidentialité du site internet www.arcus.lu. En signant le formulaire d'inscription, le participant reconnaît avoir pris connaissance de la clause d'information précitée.

Article 12 - Règlement des litiges

Au cas où une contestation ne serait pas réglée à l'amiable, tout litige sera de la compétence exclusive du tribunal de Luxembourg-Ville.